

**Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue**  
**Compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2022**  
**à Aimargues**

Séance du 1<sup>er</sup> février 2022

Date de convocation : 25 janvier 2022

Membres en exercice : 10

Membres présents : 9

Nombre total de voix : 9

Le quorum est atteint : 9/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-deux, le premier février, à quatorze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Présents :**

**Présents avec voix délibérative :**

Pierre Martinez, Philippe Gras, Jean Denat, Thierry Féline, Loïc Fataccioli, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond, André Brundu, Thierry Agnel,

**Absents excusés :**

Patrice Spéziiale, démissionnaire

**Administration :**

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction

**Ordre du jour :**

**Rapport préparatoire pour le prochain comité syndical :**

1. Présentation du rapport d'activité 2021
2. Préparation du débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport d'orientations budgétaires
3. Rapport DOB
4. Débat sur la protection sociale complémentaire du personnel
5. Adhésion 2022 aux sites remarquables du goût
6. Cotisations 2022 des membres du club des entrepreneurs
7. Convention pour la mise en œuvre de l'itinéraire « Sur les pas des Huguenots »

**Questions diverses :**

- Plan de soutien des traditions camarguaises
- Club mobilité Ouest-Sud-Gard Vidourle

---

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et fait la lecture de l'ordre du jour. Avant l'ouverture de la séance, M. Martinez souhaite faire le point sur un dossier de tram-train avec l'agglomération de Nîmes. Dossier que dans un courrier l'agglomération précise ne pas vouloir porter. Ce qui augure d'un abandon du projet bien que le Maire de Domessargues ait relancé la Région sur ce sujet.

## Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical

### 1. Présentation du rapport d'activité 2021

Un résumé présente les résultats 2021 des différentes missions, chacune est ensuite décrite plus précisément dans le rapport d'activité joint au résumé.

M. Martinez rappelle que pour 1,90 €/habitant de cotisation ce sont 21 € financés sur le territoire par la Région, l'Etat et l'Europe en 2021.

Le rapport d'activité sera présenté de façon plus détaillée en comité syndical.

### 2. Préparation du débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport d'orientations budgétaires

M. Thierry Agnel présentera ce rapport au comité syndical.

Il prévoit, après un rappel des données conjoncturelles, de faire un point sur les charges de personnel en augmentation en 2022 grâce aux recrutements permettant de pourvoir les postes ouverts et ainsi disposer de toutes les compétences prévues pour le fonctionnement de la structure et surtout l'appui aux collectivités du territoire.

Le résultat cumulé 2021 est sensiblement équivalent à celui de 2020.

En 2022, le PETR déposera sa candidature aux fonds européens pour un renouvellement des contrats.

Il est prévu une recette exceptionnelle de l'Europe d'environ 49 000 € résultant des paiements des dossiers PETR en retard. Il conviendra de décider quelles lignes seront prioritairement abondées.

Maxime Charlier précise qu'il pourrait s'agir de conforter une ou plusieurs des activités classiques du PETR ou alors de porter un effort particulier sur une mission avec par exemple un renfort pendant 6/8 mois sur la mission CRTE. Les élus devront trancher.

### 3. Rapport DOB

Le débat d'orientation budgétaire s'appuiera sur le rapport précédemment décrit.

### 4. Débat sur la protection sociale complémentaire du personnel

M. Pierre Martinez présentera ce rapport.

Il s'agit, comme présenter dans le rapport, de prendre date sur les nouvelles obligations de participations des collectivités aux complémentaires santé et prévoyance des agents à l'échéance 2025 et 2026.

Plusieurs options seront à discuter, quand au montant ou au type de contrat (proposé par le CDG ou non).

M. Charlier rappelle les difficultés de mise en concurrence des mutuelles et des contrats ainsi que de la réticence des agents à changer de mutuelle.

M. Martinez souligne que les objectifs de cette compensation participent à l'attractivité de la collectivité, à diminuer les disparités entre grandes et petites collectivités, à favoriser la santé et les conditions de travail.

Selon les montants de références prévisionnels, le coût total annuel s'élèverait à 1 958.40 €.

Cette discussion devra être menée selon le calendrier établi.

### 5. Adhésion 2022 aux sites remarquables du goût

Mme Josiane Rosier-Dufond présentera ce rapport.

Le PETR est principalement concerné par le label « Sites remarquables du Gout, AOP Taureaux de Camargue » dont il a facilité l'émergence, mais aussi par le « SRG les Olivettes du Pays de Nîmes ».

Ces deux labels sont chacun piloter par une association à laquelle le PETR adhère. Il est proposé de renouveler l'adhésion en 2022.

### 6. Cotisations 2022 des membres du club des entrepreneurs

M. Philippe Gras présentera ce rapport.

Le rappel des activités menées en 2021 est fait par M. Philippe Gras, qui souligne la gratuité votée en 2021 en soutien aux chefs d'entreprises du territoire. Le fonctionnement du Club, qui a regroupé 43 entreprises en

2021, est stable. Les cotisations demandées permettant son fonctionnement et l'animation par les CCI du Gard et de l'Hérault, il est proposé le maintien du montant des cotisations en 2022.

Mme Rosier-Dufond demande à connaître la répartition des entreprises par communauté de communes. Cette information viendra compléter le rapport du comité syndical.

## 7. Convention pour la mise en œuvre de l'itinéraire « Sur les pas des Huguenots »

Ce rapport sera présenté par Mme Véronique Martin.

Cet itinéraire historique est porté par le département du Gard qui a chargé une association de sa mise en œuvre. Mme Véronique Martin évoque les difficultés à faire reconnaître la partie traversant le PETR et l'absence de coordination.

Le PETR a fini par s'imposer comme acteur majeur et une convention doit sceller les conditions du partenariat et en particulier sa participation aux différents comités associés.

Mme Rosier-Dufond interroge sur la mise en communication rapide de ce projet avant la saison touristique à venir. Mme Martin précise que la communication est assurée par Gard Tourisme qui travaille avec les offices de tourisme du territoire dans cet objectif.

M. Loïc Fataccioli voudrait savoir si ce chemin sera corrélé avec les temples remarquables du territoire.

Mme Martin explique que des boucles pourront être mises en place à partir du chemin vers des patrimoines de toutes sortes, pas uniquement protestant.

### Questions diverses :

#### - Plan de soutien des traditions camarguaises

Une réunion des partenaires est prévue le 15 février 2022 à la Communauté de communes Pays de Sommières pour faire le point. Plus de la moitié des manades ont répondu favorablement et se sont inscrites dans le projet. Une relance téléphonique sera faite pour les autres.

M. André Brundu fait part de la satisfaction des manadiers qui apprécient la démarche et trouvent que c'est un beau projet.

#### - Club mobilité Ouest-Sud-Gard Vidourle

M. Loïc Fataccioli rend compte de la réunion organisée dans l'optique de la réflexion menée par la DDTM pour un schéma directeur en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Nîmes.

Il préconise aux élus de faire remonter les corrections ou informations les concernant afin de mettre en cohérence les territoires.

Il précise que la réflexion porte sur toutes les mobilités comme par exemple d'ouvrir l'A9 aux transports collectifs, mais aussi les PEM, les pistes cyclables, les aires de co-voiturage...

M. Jean Denat rappelle les investissements de la Région sur la ligne ferroviaire du Grau du Roi avec l'objectif d'un cadencement péri-urbain et les PEM de Générac et Vauvert. La Région expérimente aussi un train à piles. Cette politique est menée avec l'Agence d'Urbanisme pour un transfert des flux afin de désengorger les routes.

M. Fataccioli souhaite que soient comblées les discontinuités entre EPCI et Agglos de Nîmes et Montpellier. L'échelle du PETR est pertinente.

Pour la Région l'enjeu est fort selon M. Denat, tant touristique que quotidien. Il faut aussi surveiller la concurrence du fret avec comme pistes la possibilité de barges pour le transport du fret.

Les PEM de Vauvert et Vergèze sont des maillons essentiels pour la desserte de Montpellier. La Région développe aussi le transport par bus mais il faut du temps pour que les usagers s'approprient ce mode de transport avec des exigences en matière de sécurité, de confort... pour changer les mentalités.

Autre sujet abordé, la démission de sa vice-présidence de M. Patrice Spézielle en raison de sa surcharge de travail. La CC Pays de Lunel désigne son nouveau représentant ce soir.

Pour conclure, M. Martinez évoque la mission Projet Alimentaire Territorial menée par M. Denimal-Pinto et l'enjeu fort que cela représente sur le territoire.

La séance est levée à 15h30.

Compte-rendu rédigé le 03/02/2022 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez

